Employment and Immigration Canada
Emploi et Immigration Canada

Annuities Annual Report

1987-1988

Canada

90-01221/

Annuities
Annual Report

1987-1988

(800) © Minister of Supply and Services Canada 1989

Cat. No. LU1-2/1988

ISBN 0-662-56482-0

PN. 102/1/89

Deputy Minister and Chairman
Employment and Immigration Canada

Sous-ministre et Président
Emploi et Immigration Canada

Ottawa K1A 0J9

The Honourable Barbara McDougall, P.C., M.P.
Minister of Employment and Immigration
OTTAWA, Ontario

Dear Minister:

On behalf of the Canada Employment and Immigration Commission, I have the honour to submit for the information of Parliament the Annual Report on Government Annuities, covering the period from April 1, 1987 to March 31, 1988.

The report is prepared in compliance with Section 18 of the Government Annuities Improvement Act.

Yours sincerely,

A. Kroeger

Arthur Kroeger
Chairman

Att.

Canada

History

The Government Annuities Act, a milestone in Canadian legislation, came into force on September 1, 1908. It provided for the sale of deferred and immediate annuities to Canadians, either individually or under the terms of an employer pension plan, thereby encouraging Canadians to provide for their later years.

By the 1960's, other social benefit plans, such as Old Age Security, Guaranteed Income Supplement and Canada Pension Plan had been introduced and were gaining importance in providing Canadians with basic retirement income. This development, coupled with the increasing attractiveness of private pension plans, led to a steady decline in the sale of government annuities and brought about the Government's decision to disband the sales force in 1967.

Inflationary pressures in the 1970's, along with increasing interest rates, led the government to bring the rate of return on annuities closer to the rates available in the private sector. The Government Annuities Improvement Act of December, 1975 increased the interest rate to 7 per cent on annuities not yet in payment. Until then, the average rate of interest had been about 4 per cent. In addition, annuities in payment and those to mature in the future were enriched by a percentage increase related to the contractual rate of interest. These increases averaged about 22 per cent and ranged from 10 per cent for contracts with an interest rate of 5 1/4 per cent, to 32 per cent for contracts with a rate of 3 per cent. All increases were effective from April 1, 1975.

The Improvement Act formally ended the sale of government annuities and allowed the maximum annuity of $1,200 to be exceeded in order to accommodate annuity increases resulting from the higher rate of return.

Workload statistics

The Annuities Branch continues to administer government annuity contracts now under payment and those to come under payment in future years. Since 1908, about 553,000 individual contracts and group certificates have been issued. The majority of these (namely 349,700) have since then, expired, terminated or otherwise been refunded by the Annuities Branch.

As of March 31, 1988, there were slightly more than 148,700 individual contracts and group certificates under payment; these were held by over 125,600 annuitants who received approximately 1.5 million cheques.

At year-end, about 54,583 individual contracts and group certificates were still in a deferred payment status; a schedule of dates at which these annuities are slated to mature is provided in the Annex.

During the 1987/88 fiscal year, 5,449 group certificates reached the payment stage, compared to 5,355 during the previous fiscal year, leaving 38,591 certificates not yet under payment. The number of individual contracts reaching the payment stage during the fiscal year decreased to 1,365 from the previous year total of 1,521. The number of individual contracts in a deferred payment status as of March 31, 1988 stood at 15,992.

The Annuities Branch underwrote 1,935 group pension plans over the years. However, premiums were received under only 8 plans during the 1987/88 fiscal year. Premiums have not been received for some time under 619 of those plans. Of the remaining 1,308 plans, 1,279 have been formally discontinued on the advice of the companies involved and the other 29 have terminated in the absence of any active employee registered under the plan.

Mortality experience

During the 1987/88 fiscal year, 6,790 annuities in payment were either terminated or adjusted because of death (4,148 group certificates and 2,642 individual contracts). This compares with 6,588 in the previous year.

Male annuitants held 4,893 of those annuities in payment affected by death. Female annuitants held 1,897. The average age of death of 78.0 years for male annuitants was up 0.4 from the previous year. Female annuitants averaged 84.2 years of age at death, up 0.8 from last year.

An amount of $21.3 million of reserve was released as a result of deaths involving annuities in payment. Of this, $16.4 million resulted from the complete termination of annuities. The remaining $4.9 million emerged from the consequential reduction of reserve factors (after the annuitants' deaths) for annuities with a guaranteed period and annuities with joint and last survivor provisions.

Centenarians

Thirty-nine annuitants became centenarians during the year. Taking deaths among the centenarians into account, there was a net increase of ten centenarians, for a total of 99 as of March 31, 1988. Twenty-nine of these are male, an increase of three from last year and seventy were female. The oldest annuitant, a female, was 108 years old.

Financial statement

Total receipts amounted to $68.4 million, a decrease of $2.5 million from the previous fiscal year. Interest credited to the Account, at $67.8 million, accounted for nearly the full reduction in receipts. Premium income totaled $551,636, a decrease of about $58,157 from the previous year. Of this total, $546,973 was received under individual contracts, and the balance of $4,563 represented employer and employee contributions under group contracts.

Total disbursements of $103.2 million were $0.1 million less than in the previous fiscal year. Payments under matured annuities increased by $0.2 million to a total of $99.2 million. Other disbursements of $4.0 million included $2.2 million for refunds of premiums, $1.4 million for lump sum settlements of guaranteed instalments and $0.4 million for miscellaneous payments.

While total disbursements for the year exceeded receipts by some $34.8 million, total actuarial reserves ($984.8 million as of March 31, 1988) were $37.5 million lower than at the previous year-end. As a result, there was an actuarial surplus of slightly more than $2.7 million for the 1987-88 fiscal year.

This actuarial surplus arose from the fact that the balance of the account at the end of the fiscal year was in excess of the amount of actuarial reserves calculated at the end of that year. In other words, since a portion of accumulated funds was no longer required as of March 31, 1988 to cover the government obligations under the program (as quantified by the amount of actuarial reserve), it could therefore be released as an actuarial surplus for the fiscal year.

Actuarial certificate

The Chief Actuary has certified that the reserves determined in respect of annuity contracts in force as of March 31, 1988 (as per the valuation summary reproduced herein) were calculated in accordance with subsection 15(1) of the Government Annuities Improvement Act and the Regulations pertaining thereto, and make good and sufficient provision for all obligations guaranteed under the terms of the government annuity contracts in force as of March 31, 1988.

Valuation of government annuities as of March 31, 1988

Classification	Number	Amount of annuity	Actuarial reserve
		$	$
Matured: (in payment)			
Males, ordinary	52,891	34,719,317	214,287,395
Females, ordinary	31,543	16,167,570	104,496,765
Males, guaranteed	39,677	28,289,969	252,602,333
Females, guaranteed	10,000	5,643,928	55,429,340
Reducing at OAS eligibility	3,973	6,798,682	25,238,664
Last survivor ordinary	6,274	4,442,807	42,703,906
Last survivor guaranteed	38	22,207	217,007
Certain	3,929	3,018,809	9,345,000
Temporary	389	98,725	205,749
Death benefits by instalments	12	4,506	5,655
Cheques due on suspended payments	–	–	71,903
Total matured	148,726	99,206,520	704,603,717
Deferred: (not yet in payment)			
Males, ordinary	1,477	960,328	5,946,724
Females, ordinary	734	386,953	2,803,032
Males, guaranteed	45,000	36,386,144	232,644,929
Females, guaranteed	6,996	4,476,365	33,654,318
Males, last survivor	218	229,238	2,142,679
Females, last survivor	4	1,006	13,514
Refunds in process	102	–	511,504
Other refunds in process	52	–	228,394
Suspense accounts	–	–	2,266,788
Total deferred	54,583	42,440,034	280,211,882
Total	**203,309**	**141,646,554**	**984,815,599**

	Deferred individual contracts	Deferred group pension certificates	Total
Before April 1, 1988	206	320	526
April 1, 1988 – March 31, 1990	3,139	5,596	8,735
April 1, 1990 – March 31, 1995	5,759	14,380	20,139
April 1, 1995 – March 31, 2000	3,184	11,229	14,413
April 1, 2000 – March 31, 2005	1,779	5,605	7,384
April 1, 2005 – March 31, 2010	992	1,166	2,158
April 1, 2010 – March 31, 2015	544	238	782
April 1, 2015 – March 31, 2020	278	49	327
After March 31, 2020	111	8	119
	15,992	38,591	54,583

Report to the
Minister of Employment and Immigration
on the examination of the
financial statements of the
GOVERNMENT ANNUITIES ACCOUNT
for the year ended March 31, 1988

AUDITOR GENERAL OF CANADA VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

AUDITOR'S REPORT

To the Minister of Employment and Immigration

I have examined the balance sheet of the Government Annuities Account as at March 31, 1988 and the statements of operations and actuarial reserves and changes in financial position for the year then ended. My examination was made in accordance with generally accepted auditing standards, and accordingly included such tests and other procedures as I considered necessary in the circumstances.

In my opinion, these financial statements present fairly the financial position of the Account as at March 31, 1988 and the results of its operations and the changes in its financial position for the year then ended in accordance with generally accepted accounting principles applied on a basis consistent with that of the preceding year.

Further, in my opinion, the transactions of the Account that have come to my notice during my examination of the financial statements have, in all significant respects, been in accordance with section 15 of the Government Annuities Act and Regulations and section 15 of the Government Annuities Improvement Act.

Raymond Dubois, F.C.A.
Deputy Auditor General
for the Auditor General of Canada

Ottawa, Canada
July 14, 1988

GOVERNMENT ANNUITIES ACCOUNT

Balance Sheet
as at March 31, 1988

ASSETS

	1988	1987
	(in thousands of dollars)	
Deposit with Receiver General for Canada	$ 919,574	$ 954,054
Accrued interest due from Canada	67,808	70,254
Accounts receivable	171	183
	$ 987,553	$ 1,024,491

LIABILITIES

Actuarial surplus due to Canada	$ 2,737	$ 2,159
Actuarial reserves (Note 3)	984,816	1,022,332
	$ 987,553	$ 1,024,491

Approved by the Canada Employment and Immigration Commission:

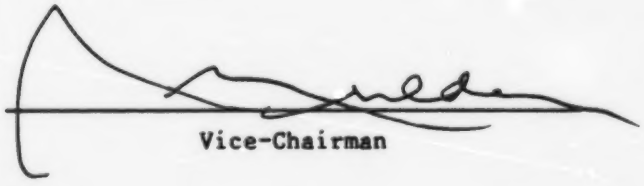

Vice-Chairman

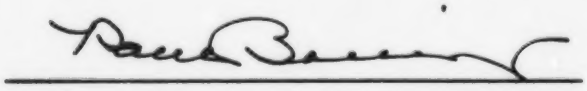

Executive Director
Finance and Administration

GOVERNMENT ANNUITIES ACCOUNT

Statement of Operations and Actuarial Reserves for the year ended March 31, 1988

	1988	1987
	(in thousands of dollars)	
Payments and other charges		
Annuity payments	$ 100,577	$ 100,341
Premium refunds	2,263	2,752
Unclaimed annuities	359	212
	103,199	103,305
Income		
Interest from Canada	67,808	70,254
Premiums	552	610
Other	60	77
	68,420	70,941
Excess of payments and other charges over income for the year	34,779	32,364
Actuarial reserves, balance at beginning of the year	1,022,332	1,056,855
	987,553	1,024,491
Actuarial surplus - Excess of recorded actuarial reserves over calculated actuarial reserves at end of the year	2,737	2,159
Actuarial reserves, balance at end of the year (Note 3)	$ 984,816	$ 1,022,332
Accumulated premiums and accrued interest for unmatured annuities	$ 280,212	$ 314,610
Present value of matured annuities	704,604	707,722
Total actuarial reserves (Note 3)	$ 984,816	$ 1,022,332

GOVERNMENT ANNUITIES ACCOUNT

Statement of Changes in Financial Position
for the year ended March 31, 1988

	1988	1987
	(in thousands of dollars)	
Funds were used for:		
Operations		
Excess of payments and other charges over income for the year	$ 34,779	$ 32,364
Decrease in accrued interest and others	(2,458)	(2,314)
	32,321	30,050
Actuarial surplus remitted to Consolidated Revenue Fund	2,159	3,126
Total funds used	34,480	33,176
Deposit with Receiver General for Canada, balance at beginning of the year	954,054	987,230
Deposit with Receiver General for Canada, balance at end of the year	$ 919,574	$ 954,054

GOVERNMENT ANNUITIES ACCOUNT

Notes to Financial Statements
March 31, 1988

1. Authority and purpose

The Government Annuities Account was established in 1908 by the Government Annuities Act, R.S.C. c. G-6, (the "Act"), and modified by the Government Annuities Improvement Act, S.C. 1974-75-76, c. 83, (the "Improvement Act").

The purpose of the Act was to assist individuals and groups of Canadians to provide for their later years by purchasing Government annuities. The Improvement Act increased the rate of return on Government annuity contracts to a rate of seven percent, increased their flexibility and discontinued future sales.

The Account is administered by the Canada Employment and Immigration Commission and operates through the Consolidated Revenue Fund.

2. Significant accounting policies

(a) Basis of accounting

The accounts of the Government Annuities Account are maintained on an accrual basis.

(b) Actuarial reserves

Actuarial reserves comprise: (i) in respect of unmatured annuities, accumulated premiums and accrued interest, and (ii) in respect of matured annuities, the present value of such annuities actuarially determined on the basis of such rate or rates of interest and mortality tables as is prescribed.

(c) Actuarial surplus due to Canada

If at the end of any fiscal year the recorded amount of actuarial reserves exceeds or is less than the calculated amount of actuarial reserves, the difference results in an actuarial surplus or deficit which is remitted to or recovered from the Consolidated Revenue Fund.

(d) Interest from Canada

Interest from Canada is calculated on actuarial reserves as prescribed by the Improvement Act.

(e) Unclaimed annuities

Unclaimed annuities represent amounts transferred to the Consolidated Revenue Fund in respect of annuities that could not be paid because the annuitants could not be located.

(f) Services provided without charge

Administrative services are provided to the Account by the Canada Employment and Immigration Commission and by other Government departments without charge.

3. Actuarial reserves

The method utilized to calculate the actuarial reserves of $984,816,000 (1987 - $1,022,332,000) is in accordance with subsection 15(1) of the Government Annuities Improvement Act, S.C. 1974-75-76, c. 83 and the Regulations pertaining thereto.

The Government Annuities Regulations provide that the Mortality Tables to be used in determining the values of annuities shall be the Annuity Tables for 1949 modified by Projection Scale C.

Mortality statistics in the last decade have shown that life expectancy has increased at a faster rate than that provided by these mortality tables. Should this trend continue at the same rate in the future, the 1949 Mortality table adjusted by Projection Scale C may need to be modified and could result in a potential additional liability that would impact future actuarial reserves. The Commission undertakes an annual review of mortality in the preceding five year period to monitor the appropriateness of the mortality tables for valuation purposes. The results of the 1986-87 study indicate that the mortality tables in use continue to be appropriate.

Emploi et Immigration Canada
Employment and Immigration Canada

Rapport annuel des rentes sur l'État

1987-1988

Canada

Rapport annuel des rentes sur l'État

1987-1988

(800)

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1989

PN. 102/1/89

N° de cat. LU1-2/1988

ISBN 0-662-56482-0

Sous-ministre et Président
Emploi et Immigration Canada

Deputy Minister and Chairman
Employment and Immigration Canada

Ottawa K1A 0J9

L'honorable Barbara McDougall, c.p., député
Ministre de l'Emploi et de l'Immigration
Ottawa (Ontario)

Madame la Ministre,

Au nom de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, j'ai l'honneur de vous présenter, pour la gouverne du Parlement, le Rapport annuel des rentes sur l'État, portant sur la période du 1er avril 1987 au 31 mars 1988.

Ce rapport a été établi en conformité avec l'article 18 de la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État.

Veuillez agréer, madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

A. Kroeger

Arthur Kroeger

p.j.

Canada

Genèse

La Loi relative aux rentes sur l'État, jalon de la législation canadienne, est entrée en vigueur le 1er septembre 1908. Elle autorisait la vente de rentes à jouissance différée ou immédiate aux Canadiens soit à titre individuel, soit en vertu des modalités du régime de pensions de l'employeur, pour amener ainsi les Canadiens à faire des économies en vue de leur retraite.

Dans les années 1960, d'autres programmes de prestations sociales, tels que la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et le Régime de pensions du Canada avaient été mis sur pied et prenaient de l'importance pour ce qui est d'assurer aux Canadiens un certain revenu pendant leur retraite. Ce changement, conjugué à l'intérêt croissant que suscitaient les régimes de pensions privés, a entraîné une diminution constante des ventes de contrats de rentes sur l'État de telle sorte que le gouvernement a décidé de mettre fin à la vente de ces contrats en 1967.

Les poussées inflationnistes des années 1970, conjuguées à des taux d'intérêt de plus en plus élevés, ont amené le gouvernement à relever les taux d'intérêt versés à l'égard des rentes, de façon à les faire correspondre davantage aux taux offerts dans le secteur privé. La Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État, adoptée en décembre 1975, portait à 7 % le taux d'intérêt applicable aux rentes non échues. Jusqu'alors, le taux d'intérêt moyen avait été d'environ 4 %. En outre, les rentes déjà échues et les rentes venant à échéance ont été accrues d'un pourcentage d'augmentation variant selon le taux d'intérêt du contrat. La moyenne des augmentations se situait à environ 22 %. Les augmentations allaient de 10 % dans le cas des contrats dont le taux d'intérêt était de 5 1/4 %, à 32 % dans le cas des contrats portant un taux d'intérêt de 3 %. Toutes les augmentations étaient rétroactives au 1er avril 1975.

La Loi sur l'augmentation du rendement des rentes mettait officiellement fin à la vente de contrats de rentes sur l'État. Elle permettait également le versement d'une rente maximum de plus de 1 200$ afin de permettre aux détenteurs de contrats de profiter de la majoration liée au relèvement du taux d'intérêt.

Statistiques sur la charge de travail

La Direction des rentes continue d'administrer les contrats échus et ceux qui viendront à échéance dans les prochaines années. Depuis 1908, environ 553 000 contrats individuels et certificats collectifs ont été émis. La majorité d'entre eux (soit 349 700) sont depuis dissous, résiliés ou ont par ailleurs été remboursés par la Direction des rentes.

Au 31 mars 1988, un peu moins de 148 700 contrats individuels et certificats collectifs donnaient lieu à des paiements. Ces contrats et certificats étaient détenus par près de 125 600 rentiers qui ont touché environ 1,5 million de chèques.

A la fin de l'année, 54 583 contrats individuels et certificats collectifs étaient toujours en jouissance différée. Le tableau que l'on retrouve à l'Annexe donne un aperçu des dates auxquelles les versements commenceront à l'égard de ces rentes.

Au cours de l'année financière 1987-1988, 5 449 certificats collectifs sont arrivés à échéance, comparativement à 5 355 l'année précédente. Il reste donc 38 591 certificats non échus. Le nombre de contrats individuels arrivés à échéance au cours de l'année financière a diminué, passant de 1 521 l'année dernière à 1 365 cette année. Au 31 mars 1988, le nombre de contrats individuels non échus s'élevait à 15 992.

Au cours des années, la Direction des rentes a souscrit 1 935 contrats collectifs. Cependant, des cotisations ont été versées au titre de 18 régimes seulement au cours de l'année financière 1987-1988. Des cotisations n'ont pas été reçues depuis un certain temps au titre de 619 autres régimes. Des quelque 1 308 régimes qui restent, 1 279 ont été résiliés officiellement par l'employeur et les 29 autres ont été interrompus parce qu'aucun employé n'était inscrit au fichier actif.

Données sur la mortalité

Au cours de l'année financière 1987-1988, 6 790 rentes ont cessé d'être versées ou ont été redressées en raison du décès de leur détenteur (4 148 certificats collectifs et 2 642 contrats individuels), comparativement à 6 588 l'année précédente.

Les hommes détenaient 4 893 de ces rentes et les femmes, 1 897. L'âge moyen des hommes au moment du décès était de 78,0 ans, ce qui représente une augmentation de 0,4 année par rapport à l'année précédente. Dans le cas des femmes, l'âge moyen était de 84,2 ans, soit 0,8 de plus que l'année précédente.

Le montant des réserves retranchées par suite du décès de rentiers s'élevait à 21,3$ millions dont 16,4$ millions découlaient de la liquidation de rentes. Les autres 4,9$ millions sont attribuables à la réduction des réserves (après le décès du rentier) dans le cas de rentes avec annuités certaines ou de rentes réversibles.

Centenaires

Trente-neuf rentiers sont devenus centenaires au cours de l'année. Compte tenu des décès parmi les centenaires, l'augmentation nette du nombre de centenaires a été de dix, pour un total de 99 au 31 mars 1988. Vingt-neuf d'entre eux étaient des hommes (une augmentation de trois par rapport à l'année dernière), et soixante-dix étaient des femmes. La rentière la plus agée avait 108 ans.

Bilan financier

Le montant total des rentrées d'argent s'élevait à 68,4$ millions, ce qui représente une diminution de 2,5$ millions par rapport à l'année financière précédente. Les intérêts crédités au Compte, soit 67,8$ millions, expliquent la presque totalité de la réduction des rentrées d'argent. Les recettes tirées des cotisations représentaient 551 636$, une diminution d'environ 58 157$ par rapport à l'année précédente. Du total, 546 973$ provenaient des cotisations versées en vertu de contrats individuels tandis que le solde de 4 563$ provenait des cotisations versées par les employeurs et les employés en vertu de contrats collectifs.

Les débours ont diminué de 0,1$ million par rapport à l'année financière précédente pour atteindre 103,2$ millions. Le montant des rentes versées a augmenté de 0,2$ million et s'élève donc à 99,2$ millions. Les 4,0$ millions qui restent se répartissent comme suit : 2,2$ millions au titre du remboursement de cotisations, 1,4$ million au titre du règlement forfaitaire de versements garantis et 0,4$ million au titre de versements divers.

Le montant total des sorties d'argent dépassait de 34,8$ millions le montant total des rentrées d'argent. Au 31 mars 1988, le montant total des réserves actuarielles s'élevait à 984,8$ millions soit une diminution de 37,5$ millions par rapport à la fin de l'année précédente. En conséquence, il s'est dégagé un surplus actuariel d'environ 2,7$ millions au cours de l'année financière 1987-1988.

Ce surplus actuariel provient de ce que le solde du compte à la fin de l'année financière était supérieur au montant des réserves actuarielles calculées à la fin de cette année. En d'autres mots, étant donné qu'au 31 mars 1988 le gouvernement n'avait plus besoin d'une partie des fonds accumulés pour respecter ses engagements en vertu de ce programme (tel qu'évalué par la somme de la réserve actuarielle), cette partie des fonds a pu être libérée sous la forme d'un surplus actuariel pour l'année financière.

Certificat actuariel

L'Actuaire en chef a attesté que les réserves prévues à l'égard des contrats de rentes en vigueur au 31 mars 1988 (selon le sommaire d'évaluation ci-joint) ont été calculées conformément au paragraphe 15(1) de la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État et des règlements afférents, et qu'elles sont suffisantes pour acquitter toutes les rentes garanties en vertu des modalités des contrats de rentes sur l'État en vigueur au 31 mars 1988.

Valeur des rentes sur l'État au 31 mars 1988

Classification	Nombre	Montant de la rente	Réserves actuarielles
		$	$
Rentes échues : (servies)			
Hommes, rentes ordinaires	52 891	34 719 317	214 287 395
Femmes, rentes ordinaires	31 543	16 167 570	104 496 765
Hommes, rentes garanties	39 677	28 289 969	252 602 333
Femmes, rentes garanties	10 000	5 643 928	55 429 340
Rentes décroissantes à compter de l'âge d'admissibilité à la pension de sécurité de la vieillesse	3 973	6 798 682	25 238 664
Rentes réversibles, ordinaires	6 274	4 442 807	42 703 906
Rentes réversibles, garanties	38	22 207	217 007
Rentes certaines	3 929	3 018 809	9 345 000
Rentes temporaires	389	98 725	205 749
Prestations de décès par versements périodiques	12	4 506	5 655
Chèques à émettre à l'égard des rentes suspendues	–	–	71 903
Total des rentes échues	148 726	99 206 520	704 603 717
Rentes différées : (non échues)			
Hommes, rentes ordinaires	1 477	960 328	5 943 724
Femmes, rentes ordinaires	734	386 953	2 803 032
Hommes, rentes garanties	45 000	36 386 144	232 644 929
Femmes, rentes garanties	6 996	4 476 365	33 654 318
Hommes, rentes réversibles	218	229 238	2 142 679
Femmes, rentes réversibles	4	1 006	13 514
Remboursements en cours, décès	102	–	511 504
Autres remboursements en cours	52	–	228 394
Comptes en suspens	–	–	2 266 788
Total des rentes différées	54 583	42 440 034	280 211 882
Total	**203 309**	**141 646 554**	**984 815 599**

	Contrats individuels différés	Certificats collectifs différés	Total
Avant le 1er avril 1988	206	320	526
1er avril 1988 au 31 mars 1990	3 139	5 596	8 735
1er avril 1990 au 31 mars 1995	5 759	14 380	20 139
1er avril 1995 au 31 mars 2000	3 184	11 229	14 413
1er avril 2000 au 31 mars 2005	1 779	5 605	7 384
1er avril 2005 au 31 mars 2010	992	1 166	2 158
1er avril 2010 au 31 mars 2015	544	238	782
1er avril 2015 au 31 mars 2020	278	49	327
Après le 31 mars 2020	111	8	119
	15 992	38 591	54 583

Rapport au ministre de
l'Emploi et de l'Immigration
sur la vérification des
états financiers du
COMPTE DES RENTES SUR L'ÉTAT
pour l'exercice terminé le 31 mars 1988

AUDITOR GENERAL OF CANADA

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration

J'ai vérifié le bilan du Compte des rentes sur l'État au 31 mars 1988 ainsi que l'état des résultats et des réserves actuarielles et l'état de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Compte au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Compte dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, en tenant compte de tous leurs aspects importants, conformément à l'article 15 de la Loi relative aux rentes sur l'État et le Règlement y afférent ainsi que l'article 15 de la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État.

Pour le Vérificateur général du Canada

Raymond Dubois, F.C.A.
Sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 14 juillet 1988

COMPTE DES RENTES SUR L'ÉTAT

Bilan au 31 mars 1988

ACTIF

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Dépôt auprès du Receveur général du Canada	$ 919,574	$ 954,054
Intérêt couru à recevoir du Canada	67,808	70,254
Débiteurs	171	183
	$ 987,553	$ 1,024,491

PASSIF

Surplus actuariel à verser au Canada	$ 2,737	$ 2,159
Réserves actuarielles (note 3)	984,816	1,022,332
	$ 987,553	$ 1,024,491

Approuvé par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada:

le Vice-président

le Directeur exécutif
Finances et Administration

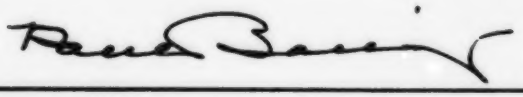

COMPTE DES RENTES SUR L'ÉTAT

État des résultats et des réserves actuarielles pour l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Paiements et autres éléments au débit		
Rentes versées	$ 100,577	$ 100,341
Remboursements de primes	2,263	2,752
Rentes non réclamées	359	212
	103,199	103,305
Revenus		
Intérêt en provenance du Canada	67,808	70,254
Primes	552	610
Autres revenus	60	77
	68,420	70,941
Excédent des paiements et autres éléments au débit sur les revenus de l'exercice	34,779	32,364
Réserves actuarielles, solde au début de l'exercice	1,022,332	1,056,855
	987,553	1,024,491
Surplus actuariel - Excédent des réserves actuarielles comptabilisées sur les réserves actuarielles calculées à la fin de l'exercice	2,737	2,159
Réserves actuarielles, solde à la fin de l'exercice (note 3)	$ 984,816	$ 1,022,332
Primes cumulées et intérêt couru sur les rentes non échues	$ 280,212	$ 314,610
Valeur actuelle des rentes échues	704,604	707,722
Total des réserves actuarielles (note 3)	$ 984,816	$ 1,022,332

COMPTE DES RENTES SUR L'ÉTAT

État de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Utilisation des fonds :		
Opérations		
Excédent des paiements et autres éléments au débit sur les revenus de l'exercice	$ 34,779	$ 32,364
Diminution de l'intérêt couru et des autres revenus	(2,458)	(2,314)
	32,321	30,050
Surplus actuariel versé au Fonds du revenu consolidé	2,159	3,126
Total des fonds utilisés	34,480	33,176
Dépôt auprès du Receveur général du Canada, solde au début de l'exercice	954,054	987,230
Dépôt auprès du Receveur général du Canada, solde à la fin de l'exercice	$ 919,574	$ 954,054

COMPTE DES RENTES SUR L'ÉTAT

Notes afférentes aux états financiers du 31 mars 1988

1. Autorisation et but

Le Compte des rentes sur l'État a été établi en 1908 en vertu de la Loi relative aux rentes sur l'État S.R.C., chap. G-6, (la "Loi") et modifié par la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État, S.C. 1974-75-76, chap. 83 (la "Loi sur l'augmentation du rendement").

Le but de la Loi était d'encourager les particuliers et groupes de Canadiens à pourvoir à leurs besoins futurs par l'achat de rentes sur l'État. La Loi sur l'augmentation du rendement a porté à sept pour cent le taux de rendement des contrats de rente sur l'État, a assoupli les modalités de ces derniers et a mis fin à la vente des rentes.

Le Compte est administré par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et il opère à même le Fonds du revenu consolidé.

2. Principales conventions comptables

a) Méthode comptable

Les comptes du Compte des rentes sur l'État sont tenus selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Réserves actuarielles

Les réserves actuarielles comprennent: (i) les primes cumulées et l'intérêt couru sur les rentes non échues ainsi que (ii) la valeur actuelle des rentes échues établie selon une méthode actuarielle fondée sur le(s) taux d'intérêt et les tables de mortalité comme cela est exigé.

c) Surplus actuariel à verser au Canada

Lorsque, à la fin de tout exercice financier, la somme comptabilisée des réserves actuarielles dépasse la somme calculée des réserves actuarielles ou lui est inférieure, la différence représente le surplus ou le déficit actuariel lequel est remis ou récupéré du Fonds du revenu consolidé.

d) Intérêt en provenance du Canada

L'intérêt en provenance du Canada est calculé sur les réserves actuarielles, comme l'exige la Loi sur l'augmentation du rendement.

e) Rentes non réclamées

Les rentes non réclamées comprennent les sommes virées au Fonds du revenu consolidé à l'égard des rentes qui n'ont pu être versées parce que les rentiers sont introuvables.

f) Services fournis gratuitement

Les services d'administration du Compte sont fournis gratuitement par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et par d'autres ministères fédéraux.

3. Réserves actuarielles

La méthode qui a servi au calcul des réserves actuarielles de $984,816,000 ($1,022,332,000 en 1987) est conforme à l'alinéa 15(1) de la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État, S.C. 1974-75-76, chap. 83 et le Règlement y afférent.

Le Règlement relatif aux rentes sur l'État prévoit que les Tables de mortalité à utiliser lors de l'établissement des valeurs des rentes seront les Tables de rente pour 1949 modifiées par l'Échelle "C" de projection.

Les statistiques sur la mortalité au cours de la dernière décennie ont démontré que l'espérance de vie a augmenté à un taux plus rapide que celui prévu par ces tables de mortalité. Si cette tendance persiste au même taux à l'avenir, il se peut que la Table 1949 de mortalité rajustée de l'Échelle "C" de projection doive être modifiée et il pourrait en découler un passif supplémentaire qui influerait sur les réserves actuarielles futures. La Commission entreprend tous les ans une étude du taux de mortalité pour la période des cinq années précédentes afin de mesurer la justesse des tables de mortalité à des fins d'évaluation. Les résultats de l'étude de 1986-1987 indiquent que les tables de mortalité en usage continuent de s'avérer convenables.